

Créteil, le 4 avril 2016

La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de
Seine-St-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN-IO-ET-EG

Rectorat

**Inspection pédagogique
régionale**

Jean-Jacques Duméry
jean-jacques.dumery@
ac-creteil.fr
Doyen des IA-IPR

Géraldine Fondeville
Geraldine.Fondeville@ac-
creteil.fr
IA-IPR économie-gestion

**Délégation académique à
la formation
professionnelle initiale et
continue**

Joseph Festa
joseph.festa@
ac-creteil.fr
Adjoint DAFPIC

**Service académique de
l'information et de
l'orientation**

Mehdi Cherfi
ce.saio@ac-creteil.fr
CSAIO

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : [www.ac-
creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Circulaire n° 2016-054

Objet : appel à projets cordées Bac Pro - BTS - dispositif d'accompagnement des élèves issus de la voie professionnelle et souhaitant intégrer une STS.

Référence :

- loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Faciliter et préparer l'accueil des bacheliers professionnels en STS est une priorité nationale rappelée dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Dans ce cadre, et conformément à la volonté de notre ministre, un arrêté fixera, pour chaque spécialité de BTS, l'objectif à atteindre pour l'accueil des bacheliers professionnels.

Le rectorat de Créteil met depuis deux ans des moyens significatifs au service d'un dispositif académique appelé cordée « Bac. Pro. – BTS » dans le but d'accompagner des bacheliers professionnels ayant le potentiel et la volonté de poursuivre des études en STS.

Une cordée s'appuie sur une structure composée ⁽¹⁾ :

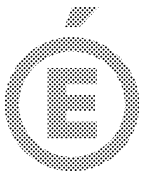
- d'une STS au sein d'un lycée tête de cordée (établissement d'accueil),
- et d'un ou de plusieurs lycée(s) professionnel(s) et (ou) SEP (établissement(s) d'origine).

Ce dispositif met l'accent sur l'aide à la réussite des élèves issus de baccalauréats professionnels en STS au travers de trois phases décrites dans l'annexe 1 :

- repérage-préparation en première et terminale professionnelle,
- accueil-positionnement à l'entrée en STS,
- accompagnement disciplinaire en première année de STS.

L'évaluation de ces dispositifs a mis en évidence plusieurs points forts tels que la consolidation des choix d'orientation, la diminution du décrochage en première année de STS, l'amélioration de l'image de soi, l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants au travers du travail collaboratif entre les voies professionnelles et technologiques.

¹ Un lycée d'accueil ayant plusieurs spécialités de STS peut être tête de cordée pour plusieurs cordées, un lycée professionnel ou une SEP ayant plusieurs spécialités de bac pro peut également participer à plusieurs cordées.



Les établissements qui souhaitent mettre en place un dispositif « cordées Bac. Pro. - BTS » à la rentrée 2016 sont invités à envoyer leur projet pédagogique accompagné de la demande de moyens pour la cordée à l'adresse dispositifs.passerelles@ac-creteil.fr **au plus tard le 17 juin 2016.**

Le projet pédagogique proposé doit respecter la structure type donnée en fichier joint. Il est important qu'il :

- mette l'accent sur le travail collaboratif entre les enseignants de STS et de baccalauréat professionnel,
- consolide les projets d'orientation des élèves en travaillant sur leurs représentations au niveau des attentes du BTS concerné et des métiers préparés,
- explicite l'articulation entre les enseignements généraux liés à la spécialité, l'accompagnement personnalisé et les modules proposés en baccalauréats professionnels.

Il est indispensable que ce projet pédagogique transmis soit construit collectivement et soit approuvé par les équipes de direction des établissements constituant la cordée. Vous trouverez à cet effet un tableau à compléter et à signer en fichier joint.

Seul le lycée tête de cordée transmet le projet de cordée. De même, après validation, les notifications de moyens seront transmises par la DOS aux **lycées têtes de cordée(s) qui ont la charge de la répartition de ceux-ci** dans les lycées de la cordée.

La répartition au sein d'une même cordée se fera au prorata des moyens effectivement alloués et dans le respect des parts relatives initialement prévues dans le projet pour chaque lycée de la cordée (établissement d'accueil et établissements(s) d'origine).

Le suivi qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du dispositif étant essentiel, je remercie les référents de chaque cordée mise en œuvre en 2015-2016 de compléter le bilan synthétique en ligne suivant avant le 30 juin 2016 :

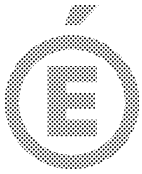
<https://sondage-cartographie.forpro-creteil.org/index.php/168841/lang-fr>

Je vous remercie d'être attentif au respect des délais pour l'envoi du projet pédagogique s'appuyant sur la structure type proposée et de la demande de moyens complétée et signée.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la réussite de ce dispositif et je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE



ANNEXE et FICHIERS JOINTS

- Annexe 1 - Recommandations pour la construction des différentes phases des cordées.

3

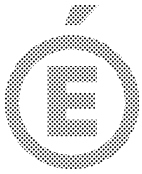
Fichiers joints :

- Structure type d'un projet.

- Répartition des moyens demandés pour les établissements d'une même cordée.

Calendrier général

Date	Opération à mener
Avril-début juin 2016	Construction collective du projet cordée Bac. Pro. – BTS entre le lycée d'accueil et les lycées d'origine des élèves.
Au plus tard 17 juin 2016	<p>Le lycée tête de cordée (d'accueil) transmet à l'adresse dispositif.passerelle@ac-creteil.fr :</p> <ul style="list-style-type: none">- la copie scannée de la fiche signée par les chefs d'établissement des lycées de la cordée,- le projet pédagogique construit collectivement avec l'ensemble des lycées de la cordée. <p>Ces 2 fichiers doivent être nommés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- fiche : « <i>nom établissement_Fiche CE</i> » ;- projet : « <i>nom établissement_Projet Cordee Bac Pro</i> ». <p>Une copie du projet est remise par le référent de la cordée à tous les lycées concernés.</p>
Au plus tard le 30 juin 2016	Le référent de la cordée, après avoir pris l'attache des équipes de tous les lycées de la cordée, complète le bilan synthétique en ligne de la mise en œuvre du dispositif en 2015-2016
Août 2016	Validation et notification de moyens alloués transmis aux lycées têtes de cordée (via ASIE)
Rentrée 2016	<p>Le chef d'établissement du lycée tête de cordée informe les chefs d'établissement des lycées de la cordée des moyens obtenus.</p> <p><i>La répartition au sein d'une même cordée se fera au prorata des moyens effectivement alloués et dans le respect des parts relatives initialement prévues dans le projet pour chaque lycée de la cordée.</i></p>



Annexe 1

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF « CORDEES BAC PRO - BTS »

(STI tous secteurs, STMS et économie-gestion)

4

Organisation du dispositif cordées Bac Pro – BTS

Une cordée s'appuie sur une structure composée :

- d'une STS au sein d'un lycée tête de cordée (établissement d'accueil),
- et d'un ou de plusieurs lycée(s) professionnel(s) et (ou) SEP (établissement(s) d'origine).

Un lycée d'accueil ayant plusieurs spécialités de STS peut être tête de cordée pour plusieurs cordées. Un lycée professionnel ou une SEP ayant plusieurs spécialités de bac pro peut également participer à plusieurs cordées.

L'accompagnement des élèves se fait en trois phases principales :

- repérage-préparation en première et en terminale professionnelle,
- accueil-positionnement à l'entrée en STS,
- accompagnement disciplinaire en première année de STS.

Repérage – préparation

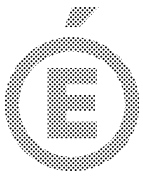
Le repérage des élèves de lycées professionnels susceptibles de poursuivre leurs études en STS peut être réalisé par les professeurs principaux. Afin de ne pas alourdir l'emploi du temps de la terminale professionnelle, il est possible de commencer à mettre en place certaines actions dès le second semestre de première professionnelle et de mobiliser une partie des heures de l'accompagnement personnalisé. Les actions mises en place sont essentiellement :

- l'aide à l'orientation, l'aide à la consolidation du projet d'orientation en liaison avec le C.O.P.,
- l'information sur les métiers préparés par le diplôme visé, sur les résultats aux examens et sur l'insertion professionnelle des diplômés,
- les conseils sur les méthodes de travail à acquérir, l'expression écrite et orale, la prise de notes, la conceptualisation, la construction d'un argumentaire, le travail personnel,
- un travail portant sur les représentations des élèves et une confrontation à la réalité du travail mené en STS,
- une présentation des compétences à acquérir en lien avec le métier visé et les exigences du BTS (la découverte de la classe de STS pouvant se faire également au travers d'une immersion de quelques demi-journées avec des objectifs clairement identifiés),
- une consolidation de compétences de base en relation avec la spécialité de STS choisie.

Les enseignements généraux liés avec la spécialité ont un rôle important dans l'accompagnement et la réussite des élèves au travers de leur contribution à la professionnalisation. En effet, les bacheliers professionnels rencontrent souvent des difficultés en enseignement général à l'entrée en STS. Dans le cadre de l'autonomie des établissements, la contribution de ces enseignements peut prendre des formes diverses telles que : des activités visant à développer des connaissances et des compétences utiles à la pratique professionnelle - des activités s'appuyant sur un contexte professionnel, sur des outils utilisés par la profession - des activités liées au suivi et à l'évaluation des PFMP.

Le suivi de modules d'accompagnement dans cette phase n'est pas une condition préalable à l'entrée en STS et ne doit pas être considéré par les élèves comme une condition suffisante pour être admis. En revanche, il prépare la transition vers le BTS et il peut apporter une valeur ajoutée au niveau de l'insertion professionnelle et des résultats au baccalauréat professionnel.

Afin de valoriser la participation et l'effort particulier des élèves issus de la voie professionnelle, il peut être envisagé de leur faire signer un contrat mentionnant la nature du(es) module(s) à suivre. A la fin du premier semestre de STS, il est souhaitable, en fonction des politiques d'établissement, de prévoir une mention particulière pour ces élèves sur leur bulletin semestriel notant leur implication, leur travail personnel, leur assiduité et leur investissement dans ce module.



Accueil - positionnement

Une action d'intégration peut être organisée en début d'année scolaire (fin août avec les seuls élèves issus de bac. pro. ou début septembre avec l'ensemble de la classe). Durant cette période, il est envisagé de réaliser :

- une évaluation diagnostique permettant d'identifier les besoins de chaque élève, de caractériser ses compétences et de lui construire un parcours d'accompagnement au travers de divers modules d'accompagnement disciplinaire (l'élève est partie prenante de l'évaluation),
- la mise en place d'un tutorat effectué par un élève de deuxième année de STS ou de l'enseignement supérieur (université, école d'ingénieur) et par un professeur référent. Il peut être envisagé un tutorat mixte (professeur de bac pro/professeur de STS) pour faciliter la progression de l'étudiant et renforcer la collaboration des équipes pédagogiques.

Il est préférable de ne pas limiter l'évaluation diagnostique et les propositions de modules disciplinaires aux seuls élèves issus de Bac. Pro. La valorisation des qualités personnelles de chaque élève et des compétences professionnelles déjà acquises dans le cadre du baccalauréat professionnel et des PFMP contribuera à développer la confiance et la détermination dont il a besoin pour aborder le processus de façon sereine. Des professionnels ou anciens élèves pourront être invités à participer à cette phase d'accueil afin de permettre à chaque élève d'affiner sa perception du métier préparé et développer sa motivation.

Accompagnement disciplinaire

Il s'agit de faciliter l'intégration des élèves issus de la voie professionnelle afin qu'ils soient membres à part entière de la classe de STS le plus rapidement possible. Cette phase d'accompagnement disciplinaire est construite en étroite collaboration entre les équipes des deux voies.

A la suite de l'évaluation diagnostique, chaque équipe pédagogique de première année de BTS propose une organisation pédagogique, disciplinaire et temporelle des modules d'accompagnement disciplinaire. Ces modules, mis en place dès le début de l'année scolaire et répartis sur le premier semestre de STS, peuvent être organisés en complément des enseignements dispensés en première année de STS et (ou) se dérouler pour partie durant certaines heures d'enseignement technologique si le bilan de l'évaluation diagnostique le permet.

Les champs disciplinaires concernés directement par ce module sont :

- les langues vivantes étrangères,
- l'expression écrite et orale (par exemple travail portant sur : le décodage de consignes, la compréhension de textes et de tableaux statistiques, la prise de notes, la réflexion structurée, la communication orale dans diverses situations de travail),
- les mathématiques (révisions de base de statistiques, ordres de grandeur, proportionnalité), éventuellement,
- les enseignements technologiques, le management, l'économie et le droit,
- les sciences physiques et chimiques dans le cas des filières STI2D.

Il est souhaitable de mettre en place des dispositions de lutte contre le décrochage et d'accompagnement des élèves souhaitant quitter la formation durant les premières semaines de BTS. Les TICE sont des ressources privilégiées qui facilitent la personnalisation des parcours et des suivis, elles peuvent être utilisées dans les trois phases du dispositif.

Professeurs intervenant dans les cordées Bac Pro - BTS

Repérage - préparation

Un travail interdisciplinaire avec des professeurs intervenant en terminale professionnelle et en BTS est nécessaire. Le professeur documentaliste peut également intervenir durant cette phase.

Tutorat

Un professeur volontaire (référent) est chargé d'assurer l'interface entre les élèves engagés dans une cordée et les professeurs de leurs classes respectives. Il a pour mission d'entretenir la motivation des élèves, de suivre leurs efforts, d'assurer la fluidité de l'organisation avec les professeurs en charge des modules, de tirer un bilan d'ensemble.